

Des questions ?

- Une ligne privilégiée est à votre écoute :
0970 808 873* (disponible 6j/7 de 7h à 22h)
- Site extranet des assurés :
sfr.spb.eu

En cas de sinistre

- Suite à un vol :
 1. Déclarez le vol à SPB-Service SFR en téléphonant au 0970 808 873* au plus tard dans les 2 jours.
 2. Faites opposition sur votre carte SIM ou USIM concernée en appelant votre Service Client SFR au 1023**
 3. Déposez plainte dans les 48 heures auprès des autorités de police, en indiquant le N° IMEI*** de votre mobile volé.
 4. Fournissez à SPB -Service SFR par courrier les pièces justificatives requises (voir notice d'information)
- Suite à un dommage matériel accidentel ou à une oxydation :
 1. Déclarez le sinistre à SPB -Service SFR en téléphonant au 0970 808 873* au plus tard dans les 5 jours.
 2. Fournissez à SPB -Service SFR par courrier les pièces justificatives requises à l'adresse suivante :

SPB - Service SFR
76095 Le Havre Cedex

(voir notice d'information)

61127 - Juin 2011 - SFR SA au capital de 1 344 086 233,65 € - Document non contractuel.



ASSURANCE MOBILE

La tranquillité enfin assurée

* Numéro facturé au prix d'une communication locale, régionale ou nationale, selon les offres de chaque opérateur. Depuis l'étranger : appel au +33 2 32 74 99 43, prix d'un appel vers la France depuis un poste fixe, selon les tarifs déterminés par l'opérateur local.

** Temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal en France métropolitaine, depuis un mobile SFR. Prix d'un appel local en France métropolitaine, depuis un poste fixe (avec temps d'attente gratuit depuis une ligne neufbox ou Fibre Optique).

*** N° à 15 chiffres, inscrit sous la batterie ou sur l'étiquette du coffret d'emballage.

Vous êtes titulaire d'une ligne SFR, et vous venez d'acquérir un nouveau mobile ou vous possédez déjà un mobile. Pensez à assurer votre mobile même s'il n'est pas neuf !⁽²⁾

Choisissez le niveau des garanties de votre assurance en fonction de la valeur de votre appareil.

MES GARANTIES⁽¹⁾

MA COTISATION EN € TTC

		ESSENTIEL PLUS	CONFORT PLUS	SERENITE PLUS INTERNATIONAL
		3€/mois Soit 36€/an	6€/mois Soit 72€/an	10€/mois Soit 120€/an
VOL	• Remboursement des communications frauduleuses en cas de vol garanti.	Sans Plafond		
	• Remboursement de la carte SIM ou USIM en cas de vol garanti.	jusqu'à 25€		
	• Remplacement de votre mobile en cas de vol par agression, vol par effraction et vol à la tire.	Jusqu'à 150€	Valeur de remplacement	
	• Remplacement de votre mobile en cas de vol par introduction clandestine, vol à la sauvette.	Non	Valeur de remplacement	
	• Remboursement d'un pack prépayé Vodafone en cas de vol garanti à l'étranger.	Non	Jusqu'à 150€	
DOMMAGE	• Réparation ou remplacement de votre mobile en cas d'oxydation.	Non	Si accidentelle valeur de remplacement	Valeur de remplacement
	• Réparation ou remplacement de votre mobile en cas de dommage matériel accidentel.	Jusqu'à 150€	Valeur de remplacement	
	• Couverture Mondiale	Oui		
	• Appareil garanti (Appareil ayant été utilisé avec la ligne)	Mobile neuf ou non neuf, Modem USB ⁽³⁾ , Clé Internet 3G		
		PC portable		Tablette tactile

NOUVEAUTÉ⁽¹⁾ : Vous pouvez assurer votre mobile non neuf⁽²⁾ si vous avez souscrit aux formules Carrées de SFR avec un prix €CO moyennant une prise d'effet des garanties différée de 30 jours.

(1) Selon conditions, limites et exclusions contractuelles définies dans la Notice d'Information - disponible en point de vente agréé SFR- et relative au Contrat d'assurance à adhésions facultatives n°2.500.121 souscrit par SFR, SA au capital de 1 343 454 771 euros, RCS Paris 403 106 537, Siège social : 42, Avenue de Friedland 75008 Paris, ORIAS n°09 050 614, par l'intermédiaire de SPB, S.A de courtage d'assurance à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 000 000 euros - 305 109 779 RCS Le Havre, ORIAS n° 07 002 642, siège social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre, auprès de CHARTIS EUROPE, SA à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 47 626 240 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre B 552 128 795 siège social Tour Chartis 92079 Paris La Défense 2 Cedex, en qualité d'Assureur ; présenté par votre point de vente SFR, en qualité de mandataire d'intermédiaire de SPB (N°Orias sur bulletin d'adhésion), et géré par SPB. (2) Est considéré comme neuf, un mobile acheté ou non dans un point de vente SFR avant la date d'effet de l'adhésion à l'assurance. (3) Ne concerne pas les clients bénéficiant d'un abonnement assorti d'un avantage ECO (Formule Carrée de SFR avec prix Eco ou abonnement SFR assorti d'une remise Eco Avantage).